Le pti Clairavalois

2023

Lepture tacheté

Pie-grièche écorcheur

Grande pervenche

Orchis mâle

Pic épeiche

Les membres du conseil municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année et surtout une bonne santé, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Je ne reviendrai pas sur la crise de la covid qui a durablement changé nos modes de vie ni sur la guerre en Ukraine qui tue et martyrise des populations et ne laisse personne indifférent.

2023 risque d'être une année agitée : L'inflation des prix de l'énergie, du carburant, l'augmentation des prix au détail dans les magasins, la réforme des retraites, tous ces sujets sensibles affectent chacun d'entre nous.

Comme tous les ans, le pti clairavalois permet de vous informer sur l'activité communale de l'année écoulée.

Bonne lecture à toutes et tous.

Laurence Boyer

Le fait marquant de 2022 a bien sûr été l'orage de grêle que nous avons subi le 4 juin.

Vent, grêle et foudre ont occasionné de très nombreux et importants dégâts. Coupures d'électricité, toitures touchées par la grêle... les orages qui se sont abattus en fin de soirée ce samedi ont fait intervenir les couvreurs et les pompiers à de nombreuses reprises. Les équipes d'ENEDIS étaient également sur le terrain pour réparer.

En plus des dégâts sur les toitures des habitations, ce sont aussi celles des bâtiments agricoles, hangars, stabulations, etc qui sont touchées. Les animaux ne sont pas à l'abri sous les toitures percées. Le stockage du foin et de la paille n'est plus protégé non plus.
Seules les coulées de boues permettent d'être reconnu en état de catastrophes naturelles. Bien qu'ayant déclaré tous les dégâts et les coulées de terre sur nos routes ou chemins qui ont été balayés ou curés, la commission a rejeté notre demande de reconnaissance d'état de catastrophes naturelles. Le risque grêle pouvant être couvert par les assurances de chacun.

Le surcroit de travail, les délais importants de livraison des matériaux font que nous allons devoir accepter des toits bâchés pendant quelques mois voire années. Les experts et les assureurs sont aussi très sollicités. Espérons que les prises en charge seront à la hauteur de nos attentes…

Les bâtiments communaux n'ont bien sûr pas été épargnés : volets et toiture de la mairie, couverture de l'ancienne poste, toitures de la chapelle de Boucheresse et de l'église, éclairage public, fossés bouchés, etc.
Nous avons transmis les devis d'un montant total d'environ 230 000 € à l'expert. Pour le moment nous n'avons pas de retour de sa part.

Ce sont des travaux qui vont s'avérer nécessaires mais qui malheureusement n'étaient pas prévus au budget.

Je souhaite vraiment saluer le travail des pompiers et des couvreurs ! Notamment remercier Stéphane Grégoire qui était présent dès le lendemain dimanche pour bâcher les vélux afin de limiter les infiltrations d'eau.

Et remercier également Patrick Rigaud de Jardins Divers à Felletin qui nous a gentiment offert des fleurs en remplacement de celles que nous lui avions achetées au mois de Mai et qui malheureusement n'avaient pas été épargnées par la grêle.

15 16 17

L'abri bus situé sur la place de l'église s'est détérioré au fil du temps.
Nous avions donc contacté la région nouvelle Aquitaine, en charge des transports scolaires depuis quelques années, pour demander son remplacement.

Voici la réponse que nous avions reçue :
« L'implantation d'un abribus neuf sera du seul ressort de votre commune. Elle pourra bénéficier d'une aide financière de la région seulement si 5 usagers sont pris en charge par jour. En 2021-2022 seulement 2 élèves »

Nous avons fait valoir que notre demande de remplacement datait de début 2021 date à laquelle nous avions 5 élèves pris en charge et nous avons également joint plusieurs photos prouvant la détérioration et insister sur l'impact paysager en centre bourg, proche d'une église classée.

Pour le remplacement par un modèle équivalent, il faut compter environ 1 800 €.

En ce début d'année, la direction des transports est revenue sur sa première décision et nous a informés que l'abri bus actuel non réparable sera démonté et que compte tenu de son emplacement sur un point d'arrêt pérenne et en centre bourg, notre demande était légitime.

Nous allons donc déposer un dossier à la région Nouvelle Aquitaine en espérant obtenir 80% de subvention pour l'achat d'un nouvel abri bus.

La commune de Clairavaux avait signé une convention avec le GAEC Follezou pour le déneigement des routes communales.

Une convention vient également d'être signée avec le Conseil Départemental afin d'assurer le déneigement de la D31 qui va de la D23 (Boucheresse) à la D19 (Abbas)

En effet, Jean-Luc n'était pas couvert en cas d'accident quand il déneigeait cette route départementale. Il aurait fallu qu'il circule la lame levée.
C'est pour éviter cette absurdité et être en règle que de telles conventions ont été établies entre le département et toutes les communes dans la même situation.

Cependant il faudra quand même que Jean-Luc attende le feu vert du patrouilleur du conseil départemental.

Nous attendions l'acceptation des subventions demandées avant de lancer les travaux de restauration de ce qu'on appelle la petite salle de classe.

C'est chose faite, les travaux ont pu être réalisés et sont quasiment terminés. Le but de cette rénovation est de pouvoir valoriser une salle qui jusqu'à présent servait de débarras.

Nous avons actuellement une coiffeuse qui serait intéressée pour venir. A quelle fréquence et quels jours ? Pour le moment rien n'est défini.

Pourquoi ne pas trouver également un artisan ou un intervenant du milieu médical ? Si vous avez des idées, des propositions n'hésitez pas à nous en faire part.

Les différentes entreprises qui sont intervenues sont :

- Magne pour la maçonnerie
- Mazet – Malsoute pour la peinture
- Chanut pour les menuiseries
- Faurie pour l'électricité
- Besse pour la plomberie et chauffage

Nous avions sollicité le syndicat de la Diège pour assistance à maitrise d'ouvrage.

Coût des travaux : 61 000 €

Subventions accordées : DETR 40 % et DSIL 40 %

DETR = Dotation Equipement Territoires Ruraux
DSIL = Dotation Soutien Investissement Local

Avant

Maintenant

Notre budget est sain mais n'est pas extensible. Nous devons être raisonnables et nous ne pouvons pas nous permettre d'engager des frais sans avoir les accords définitifs à nos demandes de subventions.
C'est pourquoi nous avons représenté plusieurs dossiers qui n'avaient pas été retenus en 2022. (Trop de dossiers déposés par l'ensemble des communes par rapport à l'enveloppe de l'état en Creuse). A savoir :

- L'aménagement autour de la chapelle de Boucheresse pour lequel nous avons enfin eu une réponse favorable en fin d'année. L'entreprise Magoutier va donc pouvoir réaliser les travaux
  Devis = 6 518 € DETR accordée = 35 %

- Reprofilage de voirie communale : Sur la route de Taix, des Gasnes, du Moulin et des Rieux.
  Devis = 17 920 € DETR demandée = 40 % en attente

- Eclairage public : Cela fait 2 ans que notre éclairage public du bourg connaît des dysfonctionnements. Nous souhaitons remplacer les lampes actuelles par des plaques leds, meilleur éclairage et plus économique. L'orage de grêle a endommagé plusieurs de ces lampes. Nous avons donc transmis des devis de remplacement à l'expert et attendons son retour. Ce matériel ne sera changé que lorsque j'aurai eu l'aval de l'assurance et l'accord de la subvention pour le reste à charge de la commune.
  Devis = 11 198 € DETR demandée = 35 %

Des plantations, des dégagements et des traitements ont été réalisés dans les forêts communales de Raynaud et Boucheresse pour un coût total de 5 515 €

Différentes ventes de bois sur Abbas, Boucheresse et Laveix Les Gasnes nous ont rapporté 27 540 €

Une coupe d'épicéa a été réalisé dans la forêt sectionale de Taix afin d'éviter que le scolyte (insecte) et le fomes (champignon) rendent les bois inexploitables. Nous avons validé le mélange d'essences pour la replantation. A savoir : pin noir d'Autriche + pin laricio Corse + douglas.
Nous pouvons de plus prétendre à une subvention du plan de relance en vigueur à hauteur de 60 % « aider la forêt à s'adapter au changement climatique ».
Cette opération sera comptabilisée sur 2023.

Mr Binon a une passion : l'héraldique. Il créé gratuitement des blasons pour les mairies. Il nous a contacté et nous a présenté plusieurs ébauches.
L'idée nous a séduit et nous avons validé ce blason.

* Le chaussé (V) avec le soleil évoquent le nom de la commune = vallée claire. Et le bleu rappelle l'eau de la Creuse qui traverse notre commune.
* Les croix de Lorraine sur fond rouge = Symbole et hommage à la résistance
* La croix de Malte = Clairavaux a dépendu de la commanderie de Féniers
* La feuille de chêne sur fond vert = forêts et prairies
* Les épis de blé = l'agriculture

Nous avons un site internet pour la commune : clairavaux23.fr
Et en 2023 nous allons également créer une page facebook.

Peut-être vous êtes vous demandé pourquoi ce bloc au distributeur de pain ?
Par 2 fois un véhicule nous a cassé le poteau en bois et bien sûr n'a pas pris la peine de nous le signaler. Nous avons seulement retrouvé des morceaux de feux.
Avec ce caillou nous pensons que le distributeur sera protégé…

Merci à Jean-Pierre qui nous a installé une jolie crèche à l'intérieur de l'église.
Il perdure ainsi la tradition qui tenait tant à cœur à son épouse Françoise.

Cette année, nous avons enfin pu organiser notre traditionnel repas des aînés. L'effectif était réduit car épidémie de grippe et de gastro à ce moment-là. Mais les personnes présentes ont pu profiter du délicieux repas préparé par le Petit Breuil et assister à la visite du Père Noël, et de son lutin, qui a une nouvelle fois su gâter nos enfants clairavalois.

Plusieurs communes membres de l'association des Sources de la Creuse se sont réunies pour offrir un spectacle de Noël aux enfants. L'intérêt était de diviser les frais. Un spectacle est trop onéreux pour être assumé par une seule petite commune. Le « Cirque Francotelli » est donc venu à la salle polyvalente de La Courtine le 17 Décembre et a émerveillé petits et grands par un spectacle de qualité. Coût du spectacle = 750 €.
A charge par commune participante = 104 € (goûter compris).

L'association des sources de la creuse s'est mobilisée contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de La Courtine. Nous nous sommes fermement opposés à la volonté de Mr l'inspecteur d'académie de fermer une classe sans tenir compte du dépassement du seuil des effectifs, de la hausse de la démographie à La Courtine et sur les communes voisines, de la nécessité et de la volonté de maintenir des écoles dans le sud de la Creuse.
De plus, cette décision de fermeture intervenait moins de 15 jours après que Mme l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Aubusson ait assuré aux professeurs et au maire de La Courtine qu'il n'en était pas question au regard de la stabilité des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire.
Les écoles en milieu rural sont importantes, elles sont la vie de nos communes et doivent être maintenues.

L'association « pour l'aide et la solidarité, l'étude de la culture, de l'histoire et du patrimoine des peuples européens » présidée par Suzanne Besse, 1ère adjointe à La Courtine, s'est mobilisée pour l'accueil de familles Ukrainiennes. Une HLM de Creusalis, qui était vouée à la destruction, a été nettoyée et rafraichie grâce au travail de bénévoles. L'association a permis de recueillir des fonds, de l'électroménager, des meubles, des produits d'hygiène, etc.
Différentes associations, entreprises, collectivités, particuliers ont répondu à l'appel tel qu'Alsapan, la blanchisserie du limousin, le Rotary club, l'escale, viltaïs, le département, etc.
Cet élan de solidarité a permis d'accueillir plusieurs familles qui s'intègrent en travaillant dans les entreprises du secteur, et en inscrivant leurs enfants à l'école et aux diverses activités. Certaines attendent la paix pour pouvoir repartir dans leur pays.

A la demande du maire de St Martial Le Vieux, Alain Sivade, les élus ont été conviés à une visite du centre d'engraissement récemment racheté par le groupe T'RHEA et désormais appelé Terres de Crecoli (Creuse, Corrèze, Limousin) Ce groupe a en particulier repris les abattoirs de Brive et de Thiviers. La reprise de cette unité d'engraissement vise à sécuriser ces unités d'abattage dans un rayon proche.
Les veaux destinés à l'engraissement sont amenés par les éleveurs eux-mêmes.
Un projet de valorisation des femelles est également à l'étude.
Valérie Simonet, présidente du Conseil Départemental a insisté sur la nécessité de soutenir le développement local.

Plusieurs attaques, notamment sur des moutons, laissaient présager la présence du loup sur notre secteur.
Différents arrêtés avaient été pris par la préfecture autorisant le tir d'effarouchement sur ces prédateurs en cas d'attaque.
La commune de Clairavaux avait délibéré favorablement pour que le territoire soit reconnu et classé comme « Zone Difficilement Protégeable au regard de la prédation par le loup ».
En effet, la quasi-totalité des éleveurs pratiquent l'élevage en plein air et la prédation sur les animaux d'élevage a des conséquences économiques importantes.

Le tarif des concessions dans le cimetière communal a été revu. Jusqu'à présent il était seulement vendu des concessions de 9 m². Nous avons décidé de revoir cette surface et pouvoir proposer :

- une concession de 6 m² au prix de 150 €
- une concession de 9 m² au prix de 225 €

La dernière parcelle viabilisée vient d'être vendue à Mr Gauchet et Melle Rijkx. Nous sommes ravis que 2 jeunes souhaitent construire et ainsi rester sur notre commune.

Antoine Caron et Benoît Domain ont quitté le bourg de Clairavaux pour raison professionnelle. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux propriétaires : Séverine Barlaud et Damien Deplagne.

Nous souhaitons également la bienvenue à Mr Le Hebel Thomas et Mme Puhahru Tania nouveaux propriétaires aux 3 ponts (ex Robert Labesse)

Pour toute nouvelle construction nous sommes désormais soumis au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire) adopté en conseil communautaire au mois de Décembre. Plusieurs règles sont discutables et mériteraient quelques aménagements mais nous n'avions pas vraiment le choix. Le PLUI s'avérait nécessaire face à la loi climat et résilience qui est très préjudiciable aux nouvelles constructions.

La volonté est d'inciter à la restauration plutôt qu'à la construction. L'argument mis en avant est la limitation de l'espace consommé pour les nouvelles constructions.
Mesure compréhensible en milieu urbain mais que je considère comme totalement absurde en milieu rural pour des communes comme Clairavaux.

La fibre : Le Département s'engage au déploiement total de la Fibre en Creuse fin 2024. Pour permettre à tous les Creusois de bénéficier du très haut débit, le syndicat mixte Dorsal doit ouvrir 79.000 lignes. A ce jour, environ 60 % du chantier a été réalisé. Le déploiement va se poursuivre jusqu'en 2024 pour couvrir l'ensemble du département.
Courant 2023, nous organiserons une réunion pour faire un point sur la situation de Clairavaux. Nous vous informerons de la date et vous pourrez ainsi venir poser vos questions aux différents services concernés.

Le 12 Août a été organisée une soirée découverte du ciel étoilé avec les explications de Christian, astronome amateur du club « les pleiades ». De nombreux participants ont pu admirer la petite ours, la grande ours, l'étoile du berger, Sirius, etc.
Grâce au télescope, nous avons également pu contempler les anneaux de Saturne.

MARCHÉ DE NOËL

Cette année Clairavaux a innové en couplant le téléthon avec un marché de Noël. Cette initiative fut un réel succés. Visiteurs comme exposants étaient enchantés de cette journée.
La vente de différents objets, de gâteaux, de boissons , de jouets d'occasion et les différents dons ont permis de reverser la somme de 1 358 € au profit du Téléthon.
Merci aux différents bénévoles qui ont permis d'organiser ce marché et d'en assurer son succés. RDV l'an prochain.

Tous nos vœux de bonheur à Antoine Caron et Benoit Domain qui se sont mariés le 11 Juin.

Marceau Lauradoux est né le 17 Décembre.
Félicitations à Noémie et Victor

Ils nous ont malheureusement quittés en 2022 :

- Christiane Hilaire le 14 Mars
- François Michaut le 23 Mars
- Jean-Luc Nugue le 20 Avril
- Françoise Ducellier le 24 Juillet

Nous aurons également une pensée pour Anne-Marie Déat, décédée le 13 Décembre.

Clairavaloise de cœur, elle s'est investie dans la vie communale de 2001 à 2014 en qualité de conseillère municipale puis dans la vie associative en tant que présidente du comité des fêtes et bénévole par la suite.
Aide-ménagère, elle était très estimée auprès des personnes âgées de par son dévouement et sa gentillesse à l'égard de chacun.

Merci et respect pour nos pompiers !

Centre de secours de La Courtine

Chef de centre : Lieutenant Sébastien Granet

Adjoint : Adjudant-chef Éric Longy

Effectif : 19 hommes et 8 femmes
Dont 1 infirmière

Nombre d'interventions en 2022 : 216

- 62 % secours à personne
- 10,6 % incendies
- 4,7 % accidents de la route
- 22,7 % opérations diverses

3 pompiers sont partis en renfort sur les feux en Gironde

Dont interventions sur Clairavaux : 17

- 8 secours à personne
- 1 accident de la route
- 1 incendie (feu de véhicule)
- 7 opérations diverses (bâchage toits)

Centre de secours de Felletin

Chef de centre : Lieutenant Cédric Bourdeix

Adjoint : Adjudant Jean-Luc Follezou

Effectif : 10 hommes et 5 femmes

Nombre d'interventions en 2022 : 287

- 73,2 % secours à personne
- 13,6 % incendies
- 6,6 % accidents de la route
- 5,6 % opérations diverses
- 1 % risques technologiques

2 pompiers sont partis en renfort sur les feux en Gironde
D'autres ont également été mobilisés pour l'épisode de grêle en Dordogne

Seul le village de Boucheresse dépend du centre de secours de Felletin

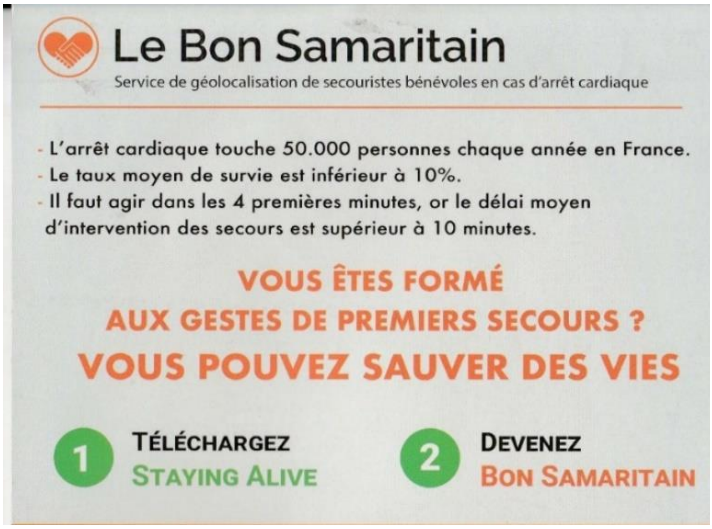

Le mot de l'ACCA

Comme chaque année, les chasseurs de Clairavaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023 malgré le contexte actuel.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à la soirée steak de biche du mois de juillet et c'est avec plaisir que nous la renouvellerons cette année.

Côté plan de chasse, nous avons très peu de sangliers et une petite population de chevreuils. Par contre la population de grands cervidés continue de progresser malgré un plan de chasse actuel de 60 animaux. On constate des dégâts de plus en plus importants sur les céréales, les prairies et tout ce qui est sylviculture. Aujourd'hui nous ne sommes plus capables de maitriser la population et nous déplorons que la fédération des chasseurs ne mette pas beaucoup de volonté à nous aider.

Des plans de chasse conséquents, des indemnisations de dégâts en hausse, les bracelets, les frais d'enlèvement des viscères, les frais annexes liés au fonctionnement des ACCA, etc. Tous ces éléments font qu'il faut un budget de plus de 6 000 € par an pour un effectif de 50 chasseurs.

LEFORT Thierry,

Président de l'ACCA

Année 2022 : relevé de pluviométrie effectué aux 3 ponts :

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
49	67	51	78	15	147	39	82	93	39	153	115	928

Pour comparaison, relevé des années précédentes :

2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
1235	1225	1203.5	1102	862.4	1250	722	1415	1262	1103	929	1148	826	999

Débit des sources du Syndicat de la haute vallée de la Creuse en m3/jour

	6 Janv	14 Fév	22 Mars	5 Mai	2 Juin	26 Juin	5 Sept	29 Sept	28 Oct	28 Nov
Les Bordes	185	114	105	79	52	40	22	24	16	24
Les Pâtureaux	TR PL	TR PL	TR PL	432	379	253	168	160	126	111
Pré Nouhaud	TR PL	TR PL	TR PL	165	95	66	39	32	30	27
Poulain	287	280	218	264	173	142	78	70	65	88
Boucheresse	TR PL	450	265	242	216	168	114	96	81	74
Mendrin	429	450	336	339	303	261	194	171	147	133
Louzelergue	190	216	180	174	141	146	83	72	68	69
Abbas	303	216	282	241	141	155	90	85	68	93
Gasneclaire	195	216	257	173	122	106	77	72	57	74
Total	**1599**	**1942**	**1643**	**2119**	**1602**	**1337**	**865**	**782**	**658**	**693**

TR PL : débit trop important pour pouvoir réaliser une mesure. Passage au trop plein

Pour info début janvier 2023 le débit des sources était remonté à 1467 m3 jour

Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal

Approuvé par le conseil communautaire le 8 décembre 2022, le projet de plan locald'urbanisme intercommunal a connu plusieurs phases essentielles, au contact desélus locaux et de la population, depuis son lancement en mars 2017.

Etapes 1 et 2 :
355 journées de visites terrains dont 213 avec les élus

149 réunions
687 observations
377 rencontres
1650 appels de particuliers

90 réunions
579 observations
393 rencontres

3 conférences des maires
80 réunions et échanges téléphoniques

Pourquoi est-il si important ?

LE PLUI EST OBLIGATOIRE

- La loi ALUR impose l'élaboration d'un PLUI, **ce n'est pas un choix laissé aux EPCI ou aux communes**

MIEUX VAUT PLUI QUE RNU

- Beaucoup plus de droits à construire demain
- **Le PLUI est modifiable, pas le RNU**
- **Au RNU, les maires signent les permis <u>après analyse de l'Etat</u>**

LES LOIS SE DURCISSENT TOUS LES ANS

- La Loi Climat et Résilience restreint les futures urbanisation
- **Les PLUI démarrés après 2021 seront plus contraints que ceux débutés en 2018**

L'ETAT N'ACCOMPAGNERA PLUS SON ELABORATION

- L'Etat a subventionné notre PLUI en 2018, il ne le fera plus

Le PLUi a été approuvé, et maintenant ?

1ère modification du PLUi : 2023

Organisation de temps de travail avec les élus communaux pour apporter :

- Des corrections au règlement écrit
- Des corrections au règlement graphique sous réserve de maintien des surfaces à vocation d'habitat et d'une compatibilité à une procédure de modification

Mise en œuvre du PLUi : instruction des autorisations du droit des sols

Travail d'instruction et de pédagogie:

- Apprendre à utiliser le PLUi au quotidien
- Simplifier et accompagner le travail des mairies

L'impact de la loi « Climat et résilience »

La loi « Climat et résilience » a pour objectif d'atteindre zéro artificialisation nette dessols (soit plus aucune urbanisation des espaces naturels) d'ici à 2050. Elle vise également une division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années. Bien que la loi laisse un délai de six années aux collectivités pourréviser leur PLU au regard de cet objectif, Haute-Corrèze Communauté a fait le choix de prendre en considération, dès à présent, certains objectifs, dans l'attente de la publication des décrets d'application.

Mise en conformité du PLUi : avant 2027

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Depuis le 1er Janvier 2023 : TOUS vos emballages se trient !

Rappel : Les cartons volumineux doivent être emmenés en déchetterie et non jetés dans les colonnes de tri et encore moins à côté !

Les emballages doivent être mis **DANS** les colonnes. Tout dépôt à côté peut être assimilé à un dépôt sauvage et peut être passible d'une amende de 135 € ou 375 € voir 1 500 €.

Le non-respect de ces règles nous obligerait à la surveillance par caméra ou à faire appel à la gendarmerie.

École Théadamuse
Avenue de la Résistance
19200 USSEL
05 55 72 39 80
contact@ecole-theadamuse.fr

L'École Théadamuse (association loi 1901) est une école de musique, de danse et de théâtre qui se situe dans le département de la Corrèze. Son activité se développe sur le territoire géographique de la Haute-Corrèze, touchant ainsi les communes appartenant à Haute-Corrèze Communauté, dont Clairavaux.

La force de l'École Théadamuse réside dans ses qualités professionnelles et humaines :

- Des formations qualifiantes et rigoureuses portées par une équipe de professionnels investis,
- Des parcours évolutifs et flexibles permettant à chacun d'appréhender les pratiques artistiques enseignées d'une manière personnalisée ;
- Une adaptabilité géographique permise grâce à des antennes et à une collaboration précieuse entre de nombreuses communes ;
- Une grande diversité de disciplines relevant de la musique, de la danse et du théâtre et ouvertes à tous les niveaux et tous les âges (dès 4 ans).
- Un esprit familial, convivial et fédérateur assurant à tous les usagers de l'école un accueil optimal.

Au 1er janvier 2022, l'école comptait 22 enseignants et proposait une vingtaine de formations artistiques. Elle donne également accès à de nombreux cours collectifs, réunissant ainsi ses élèves autour de projets communs annuels (stages, spectacles et actions sociales).

Club Sportif et Artistique de la Défense

Le camp militaire offre la possibilité aux civils non ressortissants du ministère des Armées et demeurant dans les villages aux alentours du camp de La Courtine, d'adhérer au CSA.

Ce club compte actuellement 6 sections : ameublement, jardinage, musculation, pétanque, plongée sous-marine et tir longue-distance. Une section secourisme est en cours de création, en attente d'homologation par la préfecture. Cette section pourra dispenser des formations PSC1.

La bibliothèque est ouverte gratuitement à tous les membres du CSA les mardi et jeudi de 14h à 16h !

Les sections pêche et poterie sont en sommeil mais la pêche pourrait reprendre bientôt avec un nouveau responsable.

Toute proposition d'activité sera la bienvenue et sera étudiée avec le plus grand intérêt !

Renseignements au : 05.55.83.68.31

CONTACTS

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Creuse

2 route de Corbigny 23000 Guéret

☎05.55.50.00.00 @ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Cellule de Prévention Technique de la Malveillance - Référent-Sûreté

2 route de Corbigny, 23000 GUERET

06.71.54.82.11 @cptm.ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Liens utiles

facebook

Instagram

Suivez l'actualité de la gendarmerie de la Creuse : conseils, alertes,...

BRIGADE numérique Gendarmerie

La brigade numérique a pour mission d'accueillir, d'orienter, d'informer et de guider les internautes comme le font déjà les unités territoriales,

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
Discuter-avec-la-brigade-numerique

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

Cybermalveillance.gouv.fr a pour missions d'aider les entreprises, les particuliers et les collectivités victimes de cybermalveillance, de les informer sur les menaces numériques et de leur donner les moyens de se défendre.

www.cybermalveillance.gouv.fr

Pré-plainte en ligne
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Elle vise à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité pour un dépôt de plainte.

Cette procédure peut être utilisée quand vous êtes victime et que vous ne connaissez pas l'auteur, concernant : une atteinte aux biens ou un fait discriminatoire.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Ces référents sont à votre disposition

Correspondant territorial de prévention (CTP)

En charge de la prise en compte et de l'animation de la prévention au sein de l'unité.

Référent Violences intrafamiliales (référent VIF)

Est en charge de l'animation et de la coordination de la lutte contre les violences intrafamiliales.

Référent scolaire

Suit plus particulièrement les établissements scolaires et intervient en leur sein pour des actions de prévention (permis piéton par exemple).

Formateurs relais anti drogue (FRAD)

Le groupement dispose de personnels formés à la prévention de l'usage de la drogue.

Référent internet pour les jeunes

Militaire formée à la prévention au mes-usage de l'internet et des réseaux Sociaux par les enfants (CM2-6ème).

Correspondant sureté (CS)

Est un spécialiste de la lutte contre les cambriolages et la prévention technique de la malveillance. Il conseille les particuliers, commerçants, entreprises, associations… au travers de consultations gratuites et verbales.

Engagé dans une démarche de marketing territorial, le Conseil départemental, aux côtés de nombreux partenaires, lance la marque de territoire : « L'Esprit Creuse ».
Sortir de l'image de la ruralité où rien ne se passe pour, au contraire, valoriser chaque m² creusois, tel est le sens de la marque « L'Esprit Creuse ».
Une marque fédératrice, construite autour d'un discours positif qui valorise la réussite et communique sur les points forts du territoire.
Et des points forts il y en a, à commencer par un réel attachement des Creusois à leur département, ou encore une qualité de vie, que certains nous envient.
Cette démarche collective de marketing territorial a été financée par l'Etat et le Conseil départemental dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse (PPC).
A travers ce portail Attractivité, les nouveaux arrivants qui souhaitent venir s'installer pourront y trouver les informations et coordonnées utiles pour concrétiser leur projet ! S'ils laissent leurs coordonnées, ils seront rappelés par des interlocuteurs dédiés pour mieux les accueillir.
Déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), l'Esprit Creuse est une marque collective qui se compose d'un logo, d'un Règlement d'usage et d'un code de marque (guide technique qui réunit des conseils et des exemples de communication).
Elle peut être apposée gratuitement sur tous supports de communication (brochures, flyers, site internet, affiches...) sous réserve de l'acceptation du règlement d'usage et d'une demande formulée auprès du Conseil départemental.

Vous êtes fier de votre territoire et vous voulez le revendiquer ?

https://www.esprit-creuse.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES-COURS

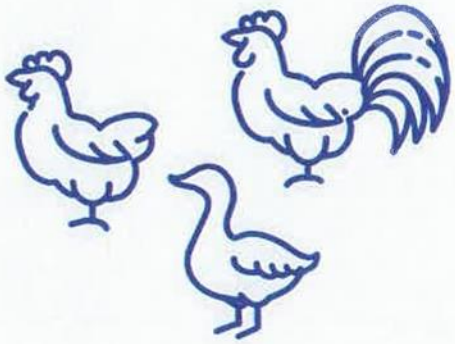

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes** :

- ➜ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ➜ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

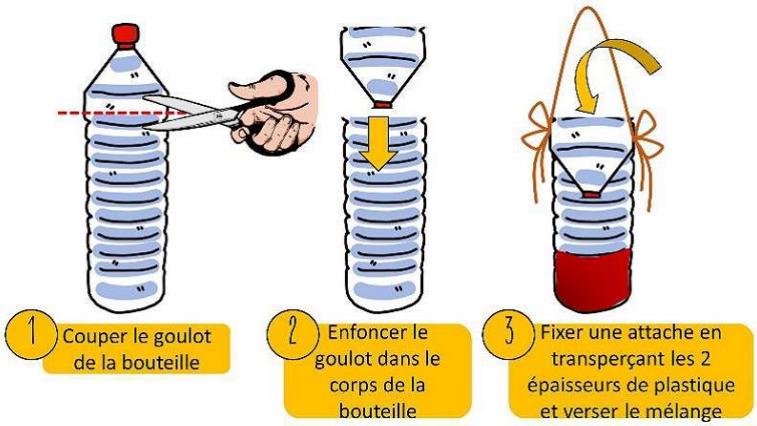

Un appât sélectif efficace et facile à faire :

- 10 % de sirop de cassis
- 10 % de vin blanc (pour repousser les abeilles)
- 80 % de bière brune

Le frelon asiatique a été observé pour la première fois en France en 2004 dans le département du Lot-et-Garonne. Il aurait probablement été importé depuis la Chine par le biais d'un conteneur transportant des poteries locales. Cette espèce possède une capacité de reproduction très rapide, et ne connaît que peu de prédateurs en Europe.

Le frelon asiatique s'attaque aux autres insectes pour nourrir ses larves : les mouches, les guêpes, les araignées, les papillons, mais surtout les abeilles. Celles-ci incarnent en effet la majeure partie de son régime alimentaire. Le frelon asiatique adulte cause également des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits mûrs.

La période de piégeage démarre au printemps, plus ou moins tôt selon la météo pour optimiser la sélectivité car le frelon asiatique apparait plus tôt que le frelon européen. N'hésitez pas à piéger.

Système d'information sur les armes (SIA)

Le SIA est ouvert aux détenteurs d'armes particuliers majeurs suivants :

* Personne ayant un permis de chasser
* Personne qui souhaite conserver une arme de catégorie C trouvée ou héritée, et qui n'a ni licence sportive, ni carte de collectionneur en cours de validité.

Finalités du SIA : traçabilité - enjeu de sécurisation - fiabilisation des données - modernisation - simplification & dématérialisation des démarches administratives.

La création d'un compte SIA avant le 1er juillet 2023 est obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes. Toutes les armes sont concernées.
À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.
En cas difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider par votre armurier ou dans un point d'accueil numérique en préfecture.
Le système d'information sur les armes (SIA) sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes particuliers.

L'adresse de connexion au SIA est accessible depuis le lien suivant :

https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/

L'ambroisie

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme.
Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national et en Nouvelle Aquitaine. Chacun peut lutter contre l'ambroisie en la reconnaissant et la signalant.

Il suffit de quelques grains de pollen d'ambroisie dans l'air pour que des symptômes allergiques apparaissent :

- Rhinite associant écoulement nasal
- Conjonctivite
- Symptômes respiratoires tels que trachéite, toux
- Et parfois urticaire ou eczéma.

La première mesure de prévention est la destruction des plants d'ambroisie avant la période de floraison (fin juillet**).** Cette action permet la suppression des pollens et la limitation de la reproduction de la plante.

Tous les ans je remercie Jean-Pierre Guinot et Frédéric Forest qui m'envoie des photos pour agrémenter mon bulletin municipal.
Cette année je remercie également Mathias Forest qui du haut de ses 9 ans est déjà l'auteur de quelques très jolis clichés.
Bravo Mathias.

Grèbe

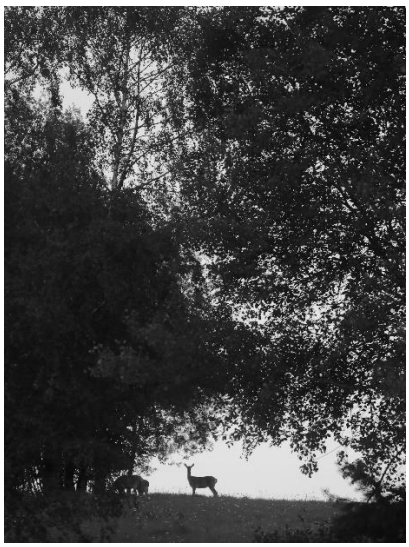

Biche

Demoiselle

Ragondin

Chardonneret